



## DataViz Challenge - Edition 2023

### Règlement

#### Calendrier du DataViz challenge

---

L'édition 2023 du « DataViz challenge » se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Ouverture des inscriptions via Eventbrite : Mardi 2 mai 2023 à midi
- Fermeture des inscriptions via Eventbrite : Mercredi 31 mai 2023 à minuit
- Ouverture du DataViz Challenge : Jeudi 1 juin 2023 à midi
- Date limite de réception des candidatures : Vendredi 30 juin à minuit
- Analyse des candidatures et comité technique de sélection : juillet -août 2023
- Réunion du jury de sélection : Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023
- Résultat du jury et présentation des projets lauréats : Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

Tous les datavisualisations devront être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :

[zabal.opendata@communaute-paysbasque.fr](mailto:zabal.opendata@communaute-paysbasque.fr)

## 1. CONTEXTE et OBJECTIFS DU DATAVIZ CHALLENGE

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, à travers la plateforme Opendata ZABAL, souhaite initier une première édition d'un dataviz challenge sur la thématique du Recensement Général Agricole 2020.

L'idée du dataviz challenge est de permettre à des professionnels et des amateurs de se saisir de la donnée et de proposer de nouvelles visualisations d'un sujet en complément de l'analyse déjà effectuée par la CAPB.

Le Recensement Général Agricole (RGA) est une opération décennale européenne et obligatoire. La collecte du RGA 2020 a été organisée entre le 1er octobre 2020 et le 30 avril 2021 par le Service de la Statistique et de la Prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite connaître l'évolution de l'agriculture sur son territoire composée de 158 communes.

Le dataviz challenge est porté par la DGA Economie de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Des partenaires actifs sur la plateforme Open data ZABAL (Umami) et la solution de partage de données OpenDataSoft participent au Comité technique de sélection des lauréats.

## 2. MODALITES DU DATAVIZ CHALLENGE

### PERIODE DU DATAVIZ CHALLENGE

Le DataViz challenge sera ouvert sur une période allant **du 1 juin 2023 midi au 31 juin 2023 à minuit**.

### CRITERES D'ELIGIBILITE A LA PARTICIPATION

Le challenge est ouvert à toute personne qu'elle soit professionnelle ou amateur. Il est également ouvert aux mineurs soit dans le cadre d'un groupe encadré par une personne majeure (professeur) soit à titre individuel (avec une autorisation parentale obligatoire).

Les inscriptions peuvent être individuelles ou collectives. Une inscription collective est regroupée sous une seule candidature en nommant un chef d'équipe et en précisant bien le nombre de membre dans l'équipe.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le challenge est gratuit et l'inscription se fera via le site Eventbrite. Le participant ou l'équipe devra remplir un formulaire d'inscription.

Lors de son inscription, chaque participant est invité à prendre connaissance du présent règlement et l'inscription vaut pour acceptation des termes sans restriction.

Chaque participant recevra une confirmation d'inscription par email, contenant le lien vers le règlement et le site open data. Les participants devront soumettre leur candidature au plus tard le 30 juin minuit.

Si besoin, le candidat pourra être sollicité pour des demandes de précisions ou de justificatifs sur son dossier par les Organisateur.

Les Organisateur se réservent le droit de ne pas étudier le dossier de participation d'un participant si celui-ci ne remplit pas l'ensemble des critères d'éligibilité et des conditions de candidature. De même, les dossiers incomplets ou soumis après la date de clôture ne seront pas pris en compte. Toute déclaration inexacte ou mensongère et toute fraude entraîneront la disqualification du participant.

## DEROULEMENT DU CHALLENGE

Lors de l'ouverture du DataViz challenge, les participants recevront un mail contenant un texte explicatif ainsi qu'un lien vers le jeu de données présent dans la plateforme Open Data ZABAL. L'onglet « export » permettra le téléchargement des données au format xls, csv ou geojson. L'onglet « information » décrira le jeu de données avec le détail des attributs des champs de données et les définitions.

### OUTILS DE DATAVISUALISATION

Les participants peuvent utiliser tous les outils qu'ils souhaitent pour explorer ces données et en proposer une représentation visuelle à base de graphiques et/ou de cartes (ou autres). Ils peuvent également effectuer tous types de calcul à partir des jeux de données. Lors de leur soumission, ils fourniront la liste des outils utilisés pour la réalisation de leur dataviz.

Les candidats sont autorisés à collecter et utiliser d'autres données que celles indiquées mais elles doivent provenir de sources fiables et mentionnées (métadonnées très importantes).

### DEPOT DES CONTRIBUTIONS ET COMPOSITION DU DOSSIER

Les contributions devront contenir une ou plusieurs data visualisations accompagnée(s) de :

- une notice explicative racontant l'histoire (l'angle d'approche, l'objectif recherché, les conclusions ...) et détaillant le choix et le procédé utilisé.
- la documentation de la visualisation : notamment l'identification des logiciels utilisés (même libres) avec leur version, les termes de licence applicables et tout autre détail concernant leur utilisation.

Le format de restitution de la dataviz pourra prendre l'une des deux formes suivantes :

- dataviz statique: elle devra être au format PDF et devra être disponible en téléchargement via une URL précisée par le candidat
- dataviz dynamique: elle devra être disponible en ligne à une URL précisée par le candidat. Le candidat réalisant une dataviz sous forme dynamique devra s'assurer de l'accessibilité en ligne de sa création, pendant une durée minimale incluant la période de délibération du jury et de remise des prix. Il fournira les codes source aux Organisateur afin que ceux-ci puissent pérenniser la publication en ligne de sa datavisualisation.

Chaque participant s'engage à délivrer sa datavisualisation sous une licence ouverte correspondant aux principes de l'Open Definition (<http://opendefinition.org/>).

Le dossier devra être obligatoirement composé des pièces demandées. La candidature devient effective à réception de l'ensemble du dossier. La dernière pièce doit être transmise avant le 31 juin 2023 à minuit, la date et l'heure GMT du courrier électronique faisant foi.

Tout dossier incomplet sera écarté de la sélection.

Les participants enverront leur contribution par mail avant la date limite à l'adresse suivante : [zabal.opendata@communaute-paysbasque.fr](mailto:zabal.opendata@communaute-paysbasque.fr)

## MODALITES DE SELECTION ET DES RECOMPENSES

### COMPOSITION DU JURY

Les datavisualisations pour l'édition 2023 seront présélectionnés par un Comité technique (Direction agriculture de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et des experts de la data). Il sera composé de profils multiples afin que tous les points de vue proposés par les datavisualisations puissent être appréciés. La sélection finale sera assurée par un jury composé d'élus de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Les membres du comité technique et du jury n'auront pas le droit de concourir pour le dataViz challenge, ni de collaborer avec des équipes en compétition.

Le participant s'engage expressément à ne pas contester la composition, le mode de décision ou les décisions du jury. Le jury se réserve le droit d'écarter les participations qui ne respecteraient pas le présent règlement.

### CRITERES DE SELECTION

Le Comité technique de sélection et le jury appuieront leur choix sur l'analyse des critères suivants :

- Storytelling : pertinence de la narration au regard de la problématique abordée ;
- Design, esthétique ;
- Degré d'innovation, de créativité et d'originalité de la datavisualisation ;
- Solution technique et profondeur analytique.

### PRIX ET RECOMPENSES

A l'issue de la délibération du jury, la meilleure dataviz se verra récompensée un premier prix de 2 000 €, suivi par un prix de l'originalité de 1 000 € et un prix coup de cœur de 500 €.

Les prix ne sont pas cessibles. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur échange ou remboursement pour quelque cause que ce soit. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte. Si un candidat ne voulait ou ne pouvait prendre possession de sa dotation, il n'aurait droit à aucune compensation.

### REMISE DES PRIX

Les gagnants du Challenge seront rendus publics à l'occasion d'une vidéo sur le site open data ZABAL, sur le site de l'agglomération et sur les réseaux. Le nom des lauréats (avec le titre, la description, le lien et les captures d'écran de leur dataviz) sera publié sur le site open data ZABAL.

## ENGAGEMENT

### ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS

Les Organismes se réservent le droit de modifier, de décaler, proroger ou d'annuler à tout moment et unilatéralement le Challenge et ce, sans qu'aucun des Participants ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Les Organismes ne fournissent aucune prestation, ni garantie autre que la fourniture des dotations. Les Organismes ne sauraient être tenus pour responsables si les données relatives à l'inscription d'un participant ne leur parvenaient pas pour une quelconque raison ou leur arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

Les Organismes rappellent aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et déclinent toute responsabilité quant à l'ensemble des conséquences pouvant survenir à l'occasion de la connexion des participants pour la soumission de leur participation, et pour l'hébergement de leur dataviz. La participation des candidats au dataViz Challenge se fait sous leur entière responsabilité.

Lors du Challenge, il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou codes sources et/ou logiciels utilisés et/ou stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La responsabilité des Organismes ne saurait être engagée à cet égard. Les Organismes ne sauraient être tenus pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans l'architecture utilisée par les participants.

### PROPRIETE DES CONTRIBUTIONS

Les participants restent propriétaires de la data visualisation produite mais autorisent la Communauté Pays Basque et les partenaires au dataViz Challenge à utiliser ou diffuser leurs contributions soit en interne, soit à des fins de communications sur tous supports.

#### *Cession des droits*

Chaque Participant autorise les Organismes et les producteurs des données utilisées dans le cadre de sa création, à reproduire, représenter et adapter la dataviz qu'il aura développée ainsi que la note méthodologique remise dans le cadre du concours, sans autre contrepartie que :

- L'apposition de la mention créditant le Participant sous toute représentation de sa création, y compris ses éventuelles adaptations ;
- La récompense qu'il aura reçue dans le cas où il serait lauréat du concours.

Par reproduction, il est entendu :

- Le droit de reproduire la dataviz par tous procédés électroniques connus ou inconnus à ce jour, notamment optique, magnétique et numérique, en vue de sa communication en ligne au public ;
- Le droit de moduler, compresser ou décompresser la dataviz pour son stockage, son transfert, sa diffusion ou toute autre utilisation ;
- Le droit d'inclure la dataviz dans une base de données ou un site internet ;
- Le droit de reproduire des extraits de la dataviz.

Par représentation, il est entendu :

- Le droit de communication au public de la dataviz, en tout ou partie, dans le monde entier, en toutes versions françaises, étrangères, en toutes langues, par tout réseau permettant la transmission de données, notamment par réseaux et services numériques interactifs ou non, internet, sites web, réseaux de télécommunication, réseau satellite et réseau de téléphone portable ;
- Le droit d'exploiter la dataviz, en tout ou partie, par tout réseau, notamment de télécommunication ou câblé, par tous procédés interactifs inhérents à ce mode d'exploitation ;
- Le droit de publier des extraits de la dataviz.

Par adaptation, il est entendu :

- Le droit de corriger, d'améliorer et de modifier la dataviz en tout ou partie ;
- Le droit d'effectuer toutes modifications nécessaires à l'exercice des droits cédés ;
- Le droit de traduire la dataviz en toute langue en vue de sa reproduction et de sa représentation ;
- Le droit de dissocier la dataviz ou un de ses éléments de son ensemble, afin d'exploiter la dataviz ;
- Le droit de convertir la dataviz dans un autre langage informatique.

#### *Droits réservés*

Chaque participant conserve :

- Les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation de la dataviz qu'il aura développé ainsi que la note méthodologique remise dans le cadre du concours ;
- Le droit de commercialisation de sa dataviz.

### ENGAGEMENT DES LAUREATS

Les lauréats, qu'ils soient seuls ou constitués en équipe, fournissent aux Organismes les coordonnées d'un unique compte bancaire afin que leur soit délivrée leur dotation. Ils sont informés que les Organismes ne pourront répartir la dotation à plusieurs personnes d'une même équipe, et de ce fait, la répartition des dotations des lauréats constitués en équipe reste à leur entière discrétion.

## 3. COMMUNICATION

Le dataViz challenge sera disponible sur la plateforme Open Data ZABAL et sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Il sera également diffusé par les services de la CAPB.

Le dépôt d'une candidature vaut pour chaque candidat permission à réaliser des photos ainsi que des enregistrements sonores et/ou audiovisuels de son image et des interventions orales qu'il pourra réaliser dans le cadre du concours. Il s'engage à autoriser les Organismes, leurs partenaires, leurs sponsors, et leurs contacts presse, à publier et diffuser leur nom, leur photographie et leurs enregistrements sur tout support média et hors média, dans le monde entier, à des fins promotionnelles sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une rémunération, une indemnité, un droit ou un avantage quelconque ou donner lieu à une quelconque contrepartie, et cela pour une durée d'un an à compter de la remise des récompenses ;

Chaque participant cède gracieusement aux Organismes, au titre de son droit à l'image et de son droit d'auteur sur ses interventions, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voie de photos et d'enregistrements à des fins non commerciales.

Si le participant ne souhaite pas apparaître sur les réutilisations par les Organismes des photos ou enregistrements réalisés, il devra le mentionner par écrit aux Organismes avant la fin de la durée d'ouverture du Challenge.

Les Organismes, leurs partenaires, leurs sponsors, et leurs contacts presse, sont autorisés à diffuser, sur tout support, le nom des Lauréats des prix remis par le Jury, le titre des dataviz produites, leur description, leur lien web, ainsi que des captures d'écran.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, à l'initiative du présent dataviz challenge, considérera en revanche comme strictement confidentiels, tout document, information, donnée ou concept stratégique, dont elle pourra avoir connaissance au cours du traitement des candidatures.

## 4. LOIS INFORMATIQUE ET LIBERTES

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression aux données personnelles qui les concernent. Ils pourront exercer ce droit en écrivant à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération Pays Basque, 15 avenue du Maréchal Foch - CS 88 507, 64 185 BAYONNE CEDEX.

## 5. CONTACTS

La cellule veille observatoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est à la disposition des porteurs de projets pour toute précision.

- Marie Ducourau - [m.ducourau@communaute-paysbasque.fr](mailto:m.ducourau@communaute-paysbasque.fr) - 05 59 57 85 97